

Impôt sur le revenu

Par **Didy13**, le **13/12/2023** à **13:50**

Bonjour,

Mon père est décédé en janvier 2021.

Il était marié sa veuve à payé en septembre 2021 ses impôts sur le revenu le notaire nous réclame la somme au prorata à mon frère et moi même à verser à sa veuve.

Je suis perdue merci de bien vouloir m'aider.

En vous remerciant par avance cordialement

Par Visiteur, le 13/12/2023 à 14:09

Bonjour,

Les impôts sur le revenu de l'année 2020 payés en 2021 (le surplus par rapport au prélèvement à la source..) sont un passif de la succession = des dettes.

Une partie de ces impôts sont à la charge de la veuve, 50% au titre du régime matrimonial et (sans doute) 25% pour sa part dans la succession de son mari.

Il est donc logique que le notaire vous réclame les derniers 25% à partager entre vous 2. La somme n'est sans doute pas très élevée;;; même si c'est une mauvaise surprise.

Par Didy13, le 13/12/2023 à 15:18

Je vous en remercie cependant nous remboursons plus que la moitié....

Par Visiteur, le 13/12/2023 à 15:25

Le calcul doit être explicité par le notaire.

Par Didy13, le 13/12/2023 à 15:38

Je vous en remercie cependant nous remboursons plus que la moitié.... Et elle a ses revenus sur la déclaration

Par Visiteur, le 13/12/2023 à 15:45

Il faut prendre en compte ce que chacun a déjà versé via le prélèvement à la source. Le calcul est complexe, demandez des détails au notaire.

Par Didy13, le 13/12/2023 à 20:05

Je vous en remercie cependant nous remboursons plus que la moitié.... Et elle a ses revenus sur la déclaration

Par Visiteur, le 13/12/2023 à 20:07

Il faut prendre en compte ce que chacun a déjà versé via le prélèvement à la source. Le calcul est complexe, demandez des détails au notaire.